Décision de la Présidence

quatre artisans, comme le député les a désignés, n'auraient pas été obligés de tenir une conférence de presse, car j'ai dit très clairement que le régime d'assurance-santé demeurera inchangé.

L'ÉCONOMIE

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances

À la lumière des récents rapports de la presse nationale et internationale qui présentent l'économie canadienne sous un jour favorable, le ministre pourrait-il dire à la Chambre pourquoi les indicateurs économiques sont si bons?

• (1500)

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, comme la députée le sait sans aucun doute, puisqu'elle suit cette question de très près, la croissance du Canada augmente. Il est en tête du Groupe des Sept. Elle sait que notre bilan de productivité est remarquable et que notre inflation est très faible.

Elle fait sans doute référence à des indicateurs plus récents. Le fait est que l'indicateur avancé composite a augmenté de 0,5 p. 100 en février, après une hausse de 0,6 p. 100 en janvier. Elle faisait sans doute allusion au fait que nos livraisons de produits manufacturés ont augmenté de 28 p. 100 en janvier par rapport à l'année dernière.

[Français]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, j'allais oublier cette question très importante. Je demande à l'honorable leader du gouvernement à la Chambre de nous faire état des travaux pour les prochains jours.

[Traduction]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, comme on l'a déjà annoncé, vendredi sera une journée de l'opposition.

Lundi, la Chambre sera saisie du projet de loi C-73, Loi portant pouvoir d'emprunt, puis du projet de loi C-68 sur le contrôle des armes à feu. Mardi sera aussi une journée de l'opposition.

Mercredi, la Chambre passera à la deuxième lecture du projet de loi C-72, qui traite de l'intoxication volontaire, après quoi nous reprendrons l'ordre du jour de lundi au point où nous l'aurons laissé.

Jeudi sera un autre jour réservé à l'opposition. Ce sera le dernier de la présente période de crédits, ce qui signifie qu'à la fin de la journée, la Chambre devra mettre aux voix le dernier Budget des dépenses supplémentaire et les crédits provisoires.

Vendredi, nous commencerons la deuxième lecture du projet de loi de mise en oeuvre du budget que nous avions l'intention de présenter aujourd'hui mais que nous avons dû reporter pour des raisons techniques.

Je tiens à remercier les partis d'opposition pour la collaboration dont ils ont fait preuve dans la discussion et le vote d'hier soir sur le projet de loi de retour au travail qui doit permettre la reprise des activités dans le port de Vancouver. Nous avons beaucoup apprécié leur attitude.

[Français]

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'HONORABLE VICE-PREMIÈRE MINISTRE ET MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT—LE RENFLOUAGE DU IRVING WHALE—DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le Président: Mes collègues, hier, le 15 mars, l'honorable chef de l'opposition a soulevé une question de privilège au sujet de l'échange de propos qui est survenu le 14 mars pendant la période des questions entre lui et la vice-première ministre et ministre de l'Environnement. Après avoir entendu les deux parties, la Présidence a promis d'examiner la situation de même que la transcription de l'échange original de propos et de rendre une réponse à la Chambre. Je suis maintenant prêt à rendre ma décision sur cette question.

[Traduction]

J'ai soigneusement examiné les commentaires des deux députés, et je les remercie de leurs interventions. En ce qui concerne la différence fondamentale d'opinion qui existe entre eux, je dois conclure qu'il s'agit d'un différend sur les faits ou sur l'interprétation des faits. En tant que tel, c'est une question de débat, et ce différend ne constitue pas, à première vue, une question de privilège.

Cependant, en examinant soigneusement la transcription de l'échange original de propos, la présidence a constaté des anomalies troublantes. Selon moi, ce sont ces anomalies qui indignent le chef de l'opposition et c'est à leur sujet que la présidence doit réagir et lui accorder réparation.

[Français]

Permettez-moi de repasser la suite des événements qui m'amènent à cette conclusion. L'échange original de propos a eu lieu le 14 mars en français. Il a été enregistré et transcrit; la transcription a été corrigée, et cette transcription corrigée a été, comme d'habitude, distribuée aux orateurs pour révision. Le bureau de la vice-première ministre a révisé la transcription, comme d'habitude, et soumis, comme il a le droit de le faire, deux propositions de changement aux «bleus». Cependant, de l'avis de la Présidence, ces changements n'auraient pas dû être acceptés, ni être imprimés dans le compte rendu officiel parce qu'ils constituent une différence substantielle par rapport aux paroles originales prononcées par l'honorable députée. Pour compliquer les choses davantage, ces changements apparaissent dans les Débats français, mais ne sont pas rendus dans la version anglaise, qui constitue plutôt une traduction littérale des mots prononcés originalement en français.